



Conseil d'administration

329^e session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/INS/19

Section institutionnelle

INS

Date: 22 mars 2017

Original: anglais

DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Rapport du président du groupe de travail

1. La Section de haut niveau du Conseil d'administration s'est réunie en tant que Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation le matin du lundi 20 mars 2017. J'ai présidé la réunion, et mes collègues du bureau, M. Rønne et M. Cortebecq, respectivement Vice-président employeur et Vice-président travailleur du Conseil d'administration, se sont exprimés au nom de leur groupe. Le groupe de travail était saisi d'un document¹ expliquant en quoi la promotion du travail décent pourrait aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable (ODD). Le document traitait en particulier des ODD qui seront examinés à la réunion de juillet 2017 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (Forum politique de haut niveau) du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), à savoir les ODD 1 (pauvreté), 2 (faim), 3 (santé), 5 (genre), 9 (industrialisation) et 14 (océans). Les mandants de l'OIT étaient également invités à formuler des recommandations sur les questions spécifiques auxquelles le Bureau devrait attacher une attention particulière dans le cadre de sa contribution aux débats du Forum politique de haut niveau, placé cette année sous le thème principal «Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation».
2. La tenue de cette réunion sous la forme d'un groupe de travail a permis l'intervention d'un orateur invité et la participation à la discussion de représentants d'États qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations invitées. Le groupe de travail a eu l'honneur d'accueillir Son Excellence l'Ambassadeur Frederick Makamure Shava, représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et actuel président de l'ECOSOC, qui a prononcé un discours.
3. Je me suis attaché, dans le présent rapport, à faire ressortir les principales questions soulevées et les principales recommandations formulées au cours de la réunion; le Conseil d'administration et le Bureau voudront peut-être en tenir compte aux fins de la contribution

¹ Document [GB.329/HL/1](#).

qui sera faite au Forum politique de haut niveau de 2017. Ces recommandations ne sont pas l'expression d'un consensus, mais nombre des points évoqués ont recueilli un large soutien.

4. M. Shava a souligné que, par le contrôle qu'elle exerçait en la matière, l'OIT pourrait utilement contribuer à garantir le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Il a relevé que le Forum politique de haut niveau organisé chaque année par l'ECOSOC constituait une tribune essentielle pour le suivi et l'examen de l'exécution du programme et marquait l'aboutissement de l'ensemble des processus d'examen nationaux, régionaux et thématiques. La première réunion quadriennale du Forum politique de haut niveau, qui sera organisée sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de faire le point sur les 17 ODD, se tiendra en 2019. Ce sera également l'année où aura lieu l'examen consacré à l'ODD 8 – «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous» – et où sera célébré le centenaire de l'OIT.
5. Chaque année, l'OIT est officiellement invitée à contribuer aux travaux du forum. De par leur caractère tripartite, les discussions menées au sein du groupe de travail offrent une perspective unique et devraient ainsi apporter un éclairage utile. M. Shava a mis en évidence six volets essentiels du Programme 2030 pour lesquels l'OIT devrait fournir une contribution décisive: 1) favoriser la réussite de la stratégie intégrée définie dans le programme aux fins de la réalisation des ODD, en reconnaissant et en faisant valoir que les différents aspects et impacts du travail décent interagissent avec l'ensemble des ODD et de leurs composantes; 2) étoffer les données et renforcer les capacités des pays dans le domaine des statistiques du travail, et développer des partenariats pour faciliter les activités statistiques; 3) contribuer à répondre aux importants besoins des pays se trouvant dans une situation particulière, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés ou les petits Etats insulaires en développement, afin de concrétiser l'engagement de «ne laisser personne de côté»; 4) opérer une mutation profonde grâce aux actions de l'OIT visant à lutter contre l'informalité, notamment la promotion de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, ce qui stimulerait la mobilisation de ressources et donnerait aux pays une plus grande marge de manœuvre budgétaire; 5) établir des partenariats intersectoriels, d'ordre financier ou autre, pour tirer le meilleur parti des compétences disponibles et dégager davantage de ressources en vue de financer la réalisation des ODD; et 6) consolider les institutions nationales grâce au renforcement des capacités des partenaires sociaux au niveau national. Etant donné la place particulièrement importante qu'occupe le travail décent dans le Programme 2030, c'est à l'ECOSOC et au Conseil d'administration du BIT qu'incombe la responsabilité commune de surveiller l'exécution du programme et d'en assurer le suivi et l'examen.
6. Dans la discussion qui a suivi, les orateurs sont convenus du rôle central de l'Agenda du travail décent dans la réalisation des ODD intégrés, et ils ont globalement approuvé les domaines dans lesquels l'OIT apportera un appui, comme indiqué dans le document, en vue de la réalisation des ODD qui seront examinés par le Forum politique de haut niveau en 2017. Les échanges ont clairement fait ressortir la pertinence de la résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2016. Ils ont également mis en évidence l'importance que celle-ci accorde à une approche intégrée du travail décent reposant sur des politiques cohérentes et des partenariats, ainsi que le rôle du dialogue social dans l'édification de sociétés pacifiques et inclusives.
7. De nombreux orateurs ont souligné que la croissance économique, la création d'emplois et la réduction des inégalités jouaient un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté, et que l'OIT était investie d'un mandat clair dans ces domaines, en assurant une fonction normative, en favorisant des politiques intégrées et en offrant un appui technique axé sur les

quatre piliers de l'Agenda du travail décent. La discussion a essentiellement porté sur l'ODD 8, mais a également mis en lumière les liens qui existent entre la promotion du travail décent et la réalisation des cibles et objectifs économiques et sociaux du Programme 2030. L'instauration d'un environnement favorable à la création d'entreprises durables et la promotion des investissements du secteur privé dans la création d'emplois décents et productifs ont été citées parmi les facteurs clés de l'élimination de la pauvreté. Les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage jouent également à cet égard un rôle important.

8. En outre, la réduction des inégalités sous toutes leurs formes est une condition essentielle pour que les pays parviennent à réaliser les ODD. De nombreux représentants gouvernementaux ont souligné les efforts actuellement déployés dans leurs pays en vue d'augmenter le salaire minimum, de renforcer la négociation collective au niveau sectoriel et de promouvoir l'égalité des sexes, notamment en comblant les écarts de rémunération entre hommes et femmes. Plusieurs orateurs ont appelé l'OIT à mettre l'accent sur le travail des enfants dans le rapport qu'elle présentera au Forum politique de haut niveau.
9. Il a été souligné que l'ODD 8 ne recouvrait pas tous les principes et droits fondamentaux au travail. Une attention plus grande devrait être accordée à la liberté syndicale et à la négociation collective. L'OIT devrait, dans sa contribution au Forum politique de haut niveau, mettre en exergue l'importance de ces droits essentiels pour réduire la pauvreté et favoriser des sociétés durables.

Réduire l'informalité

10. A l'évidence, l'économie informelle met à mal la réalisation des ODD. La majorité des orateurs ont cité la formalisation de l'économie informelle comme un élément essentiel pour parvenir à réduire la pauvreté conformément à l'ODD 1, et il a été réaffirmé qu'il appartenait à l'OIT d'aider les pays dans les efforts qu'ils déploient à cette fin. L'appui aux petites et moyennes entreprises et aux coopératives est un aspect important de cette aide. Les statistiques et les travaux de recherche sur l'informalité sont des domaines dans lesquels l'OIT a aussi beaucoup à apporter. La recommandation n° 204 de l'OIT et son plan d'action constituent un cadre stratégique important pour l'action conjointe avec d'autres institutions des Nations Unies et les partenariats multipartites. La promotion du travail décent dans l'économie rurale est étroitement liée à la problématique de l'informalité, en particulier en Afrique, où les déficits de travail décent dans le secteur agricole et le secteur rural sont considérables. Toutefois, l'augmentation de la productivité dans l'économie rurale et la création d'emplois formels sont largement possibles grâce au développement de l'agriculture et des industries rurales. L'appui fourni aux travailleurs ruraux pour leur permettre de jouir de leurs droits est un corollaire indispensable de cette évolution.

Favoriser l'industrialisation

11. Les mandants tripartites se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée de mettre en avant le rôle joué par l'OIT en matière d'industrialisation et de politique industrielle en lien avec l'ODD 9 – «Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation». Ils ont reconnu l'importance que revêtaient les politiques industrielles pour accompagner les transformations structurelles, et notamment pour promouvoir le travail décent, en ce qu'elles permettent aux secteurs manufacturier et agricole d'être plus productifs et de générer une plus forte valeur ajoutée. Le porte-parole des employeurs a souligné que les gouvernements devraient créer les conditions permettant aux entreprises d'être plus productives, et le porte-parole des travailleurs a, quant à lui,

insisté sur le rôle joué par la négociation collective pour faire en sorte que les activités à forte valeur ajoutée contribuent à la réduction de la pauvreté.

Etendre les socles de protection sociale

12. L'extension des socles de protection sociale a été considérée comme essentielle pour éliminer l'extrême pauvreté et la pauvreté au travail, lutter contre la faim et améliorer l'accès aux services de santé et la situation des femmes et des groupes marginalisés, notamment les migrants et les jeunes. Elle contribuerait à «ne laisser personne de côté» comme le préconise le Programme 2030. L'extension progressive de la protection sociale à l'économie informelle, prônée par la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, est un pas dans la bonne direction. Les représentants gouvernementaux ont souligné que de nombreuses mesures étaient actuellement mises en œuvre au niveau national afin de renforcer la protection sociale dans le cadre des efforts déployés par les pays pour réduire la pauvreté. La protection sociale, tout comme les programmes de création d'emplois dans des activités à forte intensité de main-d'œuvre, a également un rôle important à jouer dans la réduction de la vulnérabilité et le passage d'une situation de conflit à la paix. Toutefois, les socles de protection sociale mis en place au niveau national doivent tenir compte des capacités et de la marge de manœuvre budgétaire du pays ainsi que de la viabilité à long terme des systèmes concernés. Les dépenses de protection sociale devraient par ailleurs être considérées comme un investissement dans la mise en place et l'amélioration des capacités productives. Le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle, auquel participe la Banque mondiale, a été considéré comme un bon exemple de partenariat favorisant la cohérence des politiques.

Instaurer l'égalité entre hommes et femmes

13. La majorité des orateurs ont souligné combien il importait d'instaurer l'égalité entre hommes et femmes pour réduire la pauvreté et atteindre non seulement l'ODD 5 – «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles» –, mais aussi tous les autres ODD. L'accent a été mis sur la nature transversale de ce principe et sur la nécessité de l'intégrer à tous les ODD. Il a été suggéré de faire figurer les résultats de la réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi dans la contribution au Forum politique de haut niveau, étant donné que les femmes sont surreprésentées dans l'emploi indépendant et le travail familial non rémunéré ainsi que dans l'emploi informel et précaire et que le recours abusif aux formes atypiques d'emploi nuit à la stabilité sociale. La nécessité de disposer de données sur les écarts entre les taux d'emploi des hommes et des femmes a en outre été soulignée.

Approche intégrée des ODD

14. De nombreux orateurs ont mis en avant la nécessité d'éliminer les cloisonnements et de traiter les ODD de manière intégrée. Pour le Directeur général, dans le contexte de l'OIT, cette approche intégrée recouvre au moins quatre dimensions opérationnelles: premièrement, la nécessité d'évaluer la contribution du travail décent à la réalisation de l'ensemble des ODD; deuxièmement, l'intégration, la collaboration et la cohérence au sein des organismes des Nations Unies en vue de fournir un appui intégré à la mise en œuvre du Programme 2030; troisièmement, la participation des mandants tripartites (ministères du travail et représentants des travailleurs et des employeurs) à la mise en œuvre et au suivi du Programme 2030 au niveau national; et quatrièmement, la mise en concordance des normes, politiques et stratégies internationales et des plans de développement nationaux. A cet égard, il y aura beaucoup à apprendre des 44 examens nationaux volontaires qui doivent être présentés au Forum politique de haut niveau cette année.

Améliorer les données et les statistiques

15. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'investir massivement dans le domaine des données et dans celui des statistiques du travail. L'OIT s'est vu confier la charge de 13 indicateurs figurant dans le cadre des indicateurs des ODD adopté par la Commission de statistique de l'ONU et, à ce titre, elle devrait rendre compte à la communauté mondiale des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. De même, il est fondamental d'aider les Etats Membres à se doter d'une capacité statistique nationale et à renforcer leurs moyens dans ce domaine.

Etablir des partenariats

16. L'importance des partenariats aux niveaux national et international a également été soulignée. A cet égard, un certain nombre d'orateurs ont demandé à l'OIT d'accorder une attention particulière à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Il a été fait mention de l'Alliance 8.7 mise en place pour éliminer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants, du Partenariat mondial pour la protection sociale universelle et des travaux du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale. Les participants ont salué les résultats des travaux de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique ainsi que son action en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes. Il a été souligné que de plus amples efforts s'imposaient pour garantir la nature intégrée de l'Agenda du travail décent, notamment en mettant davantage l'accent sur la liberté syndicale et la négociation collective lors de la recherche de partenariats. Par sa structure tripartite unique, l'OIT est en mesure d'amplifier considérablement l'impact des partenariats.

Renforcer les institutions et les capacités

17. Il y a lieu en priorité d'instaurer des institutions solides, s'agissant notamment des ministères du travail et des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que de renforcer les institutions et les politiques du marché du travail, telles que la négociation collective, les mécanismes de fixation des salaires et la réglementation de l'emploi. De même, le double objectif qui consiste à mettre fin à la pauvreté et à promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ne pourra pas être atteint sans un environnement propice aux entreprises, en particulier aux entreprises durables, à l'investissement et à la création d'emplois.

Perspectives

18. Comme l'a souligné le Directeur général du BIT, le monde du travail en 2030 sera fort différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Dans le cadre des efforts déployés pour appuyer la réalisation des ODD, il est important de tenir compte des transformations structurelles à l'œuvre dans le monde du travail et d'étudier les interactions entre l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail et le Programme 2030.